

# **Commune centre, agglomération, aire urbaine : quelle pertinence pour l'étude des villes ?<sup>1</sup>**

**Central commune, urban agglomeration, daily  
urban system:  
What reliability for urban studies?**

**Marianne Guérois, Fabien Paulus**

---

## **Introduction**

La ville de Paris compte-t-elle 2 millions ou plus de 10 millions d'habitants ? Lille est-elle la 4<sup>ème</sup> ou la 13<sup>ème</sup> ville française la plus peuplée ? Comment a-t-on pu soutenir, dans les années 1980, des hypothèses aussi contradictoires que celle du déclin de la population urbaine et, en même temps, celle du renforcement du processus de métropolisation dans les pays développés ?

L'ambiguïté de la mesure de certains faits urbains renvoie directement à la polysémie du terme de " ville ". Pour s'en tenir aux nomenclatures officielles, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a ainsi publié les résultats du dernier recensement à travers trois définitions de la ville : la ville centre, l'unité urbaine et l'aire urbaine. Ces définitions ont enregistré, au moment de leur création, les transformations quantitatives et qualitatives liées à l'expansion urbaine. Mais chacune d'entre elles présente-t-elle aujourd'hui le même degré de pertinence pour étudier la ville ?

Pour aborder cette question, nous partons de la comparaison des délimitations statistiques de l'espace urbain produites par l'INSEE et nous nous appuyons sur quelques indicateurs fondamentaux de population et de spécialisation économique. Nous interrogeons ainsi, au travers d'exemples éclairant quelques grandes caractéristiques de ces découpages, l'influence du choix d'un périmètre statistique de la ville sur les valeurs des indicateurs urbains obtenus et parfois, sur leur interprétation.

## **1. Expansion urbaine et création des définitions officielles de la ville**

Revenons rapidement, dans un premier temps, sur le contexte de création des différentes définitions de l'INSEE pour mieux en saisir les contenus respectifs : les définitions officielles de la ville ont été créées à différentes étapes de l'expansion urbaine et par conséquent ne reflètent pas la même approche du fait urbain.

### **1.1. Les unités urbaines : une définition morphologique**

Jusque dans les années 1950, le cadre officiel de la ville se cantonnait aux limites d'une seule commune, ces limites pouvant être élargies par l'annexion de communes contiguës des faubourgs (par exemple l'annexion de Montmartre par Paris en 1860). Avec le développement des banlieues, le nombre de communes se partageant la même agglomération de population s'est accru, conduisant des statisticiens comme Paul Meuriot au début du XX<sup>e</sup> siècle, et Henri Bunle dans l'entre-deux-guerres (Montigny, 1992), à critiquer la pertinence de la définition administrative du fait urbain et à réfléchir à la délimitation d'agglomérations urbaines. Cette extension du bâti continu a été officiellement enregistrée par l'INSEE dans les années 1950 avec la création de la notion d'**unité urbaine** (1954). Sa définition s'appuie sur un critère morphologique assorti d'un seuil de taille : est unité urbaine toute agglomération de population dont le bâti est continu (moins de 200 m entre deux constructions) et dont la population totale dépasse 2000 habitants.

Une unité urbaine est qualifiée de ville isolée lorsqu'elle est contenue dans les limites d'une seule commune. Dans la plupart des cas cependant, la zone bâtie s'étend sur plusieurs communes. L'INSEE distingue alors une **commune centre** qui correspond à la commune la plus peuplée de l'unité urbaine<sup>2</sup>, généralement le centre historique, et plusieurs communes de banlieue. Dans la suite du texte, nous désignerons les unités urbaines sous le terme plus couramment employé d'agglomération.

### **1.2. ZPIU et Aires urbaines : des critères fonctionnels pour saisir le phénomène de périurbanisation**

Le critère de continuité du bâti permettait encore en 1954 de bien rendre compte de la limite entre la ville et la campagne, nettement marquée dans le paysage. A partir des années 1960 cependant, cette rupture s'estompe du fait de l'accroissement des mobilités des populations et des entreprises. La ville s'étale sur ses marges de manière discontinue en produisant des territoires plus fragmentés. Les **Zones de Peuplement Industriel et Urbain** (ZPIU) ont été créées en 1962 par l'INSEE pour prendre la mesure de ce phénomène. La proportion de la population vivant de l'agriculture, le niveau des migrations quotidiennes domicile-travail et le taux d'accroissement démographique ont permis de définir des communes industrielles ou d'ortoirs et de déterminer si elles devaient être rattachées ou non aux unités urbaines contiguës. S'il permettait de mieux cerner la polarisation exercée par la ville dans son environnement immédiat, ce zonage a rapidement perdu de sa pertinence puisqu'en 1990 les ZPIU représentaient 96% de la population française et ne semblaient plus assez discriminantes pour identifier la zone d'influence directe de la ville (voir plus loin, en figure 2).

En 1997, les **aires urbaines** sont créées à partir des données du recensement de 1990 pour remplacer les ZPIU. Composées d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine, elles répondent au souci d'identifier plus strictement l'espace à dominante urbaine. Les pôles urbains sont définis en sélectionnant les unités urbaines de plus de 5000 emplois. Constituée de manière itérative, la couronne périurbaine regroupe les communes dont au moins 40% des actifs travaillent dans le pôle principal ou dans des pôles secondaires rattachés à ce dernier. Les délimitations des aires urbaines ont été reconstituées pour les recensements de 1968, 1975 et 1982 à partir de ces critères par Ph. Julien (INSEE).

### **1.3. Diversité des délimitations officielles de la ville : l'exemple de Toulouse**

Pour une date donnée, plusieurs délimitations officielles d'une même ville peuvent donc être proposées. Les différentes extensions possibles de la ville de Toulouse en 1990 illustrent bien cette coexistence<sup>3</sup> (Figure 1.1). Selon la délimitation choisie, la superficie occupée par Toulouse varie ainsi entre 120 km<sup>2</sup> (dans les limites de la commune centre) et 5270 km<sup>2</sup> (dans les limites de la ZPIU), la population rassemblée atteignant respectivement dans ces deux cas 360 000 et 915 900 habitants.

Figure 1 : Diversité des délimitations officielles de la ville : l'exemple de Toulouse

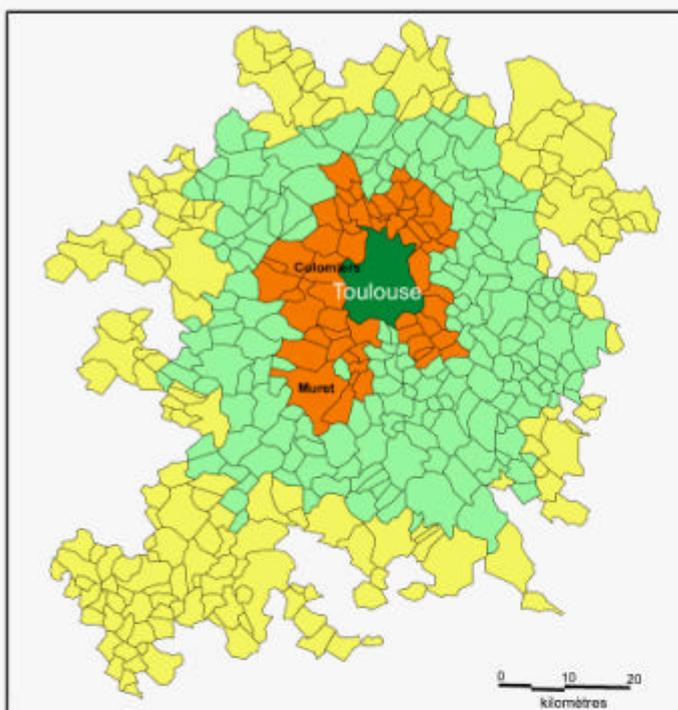


Fig. 1.1 : Quatre définitions officielles de la ville de Toulouse en 1990

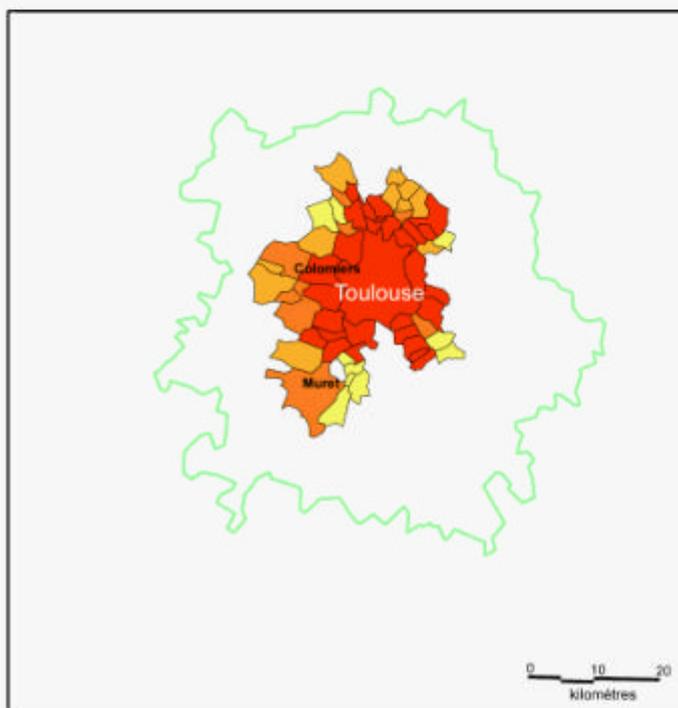
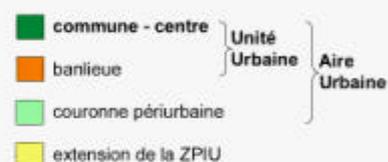


Fig. 1.2 : Evolution de la délimitation de l'unité urbaine de Toulouse de 1968 à 1990



Source : INSEE - BDCOM - Recensements de la population

Marianne Guérois et Fabien Paulus - UMR Géographie-cités

Mais le choix d'un critère morphologique ou fonctionnel n'est pas seul responsable de la diversité des délimitations de la ville. En effet, les limites d'un même zonage, agglomération ou aire urbaine, varient également dans le temps. A chaque recensement, elles sont réajustées en fonction de l'extension du bâti continu pour l'agglomération, de

l'évolution de la portée et de l'intensité des navettes domicile-travail pour l'aire urbaine. La superficie de l'agglomération de Toulouse a ainsi presque doublé entre 1968 et 1990, s'étendant de 371 km<sup>2</sup> à 716 km<sup>2</sup> du fait de l'extension du bâti continu et de l'absorption d'anciens noyaux de peuplement, comme la commune de Muret (Figure 1.2).

Quelle est la pertinence de chacune de ces définitions pour étudier la ville ? Que représentent encore la commune centre et l'agglomération dans un contexte où la ville est de plus en plus assimilée au territoire des mobilités quotidiennes qui donnent sa cohésion à l'aire urbaine ? Ces questions ont déjà été abordées directement (voir par exemple Cattan, 1992 pour la mesure de la population et des profils économiques dans les agglomérations et les ZPIU) ou indirectement (voir Lajoie, 1998, ou Rhein, 1996, pour l'analyse des ségrégations socio-spatiales) à travers différents indicateurs.

Dans les exemples qui suivent, nous testons dans un premier temps l'influence du choix d'un découpage statistique sur l'appréciation de la population des villes, celle-ci étant l'indicateur mobilisé en premier dans les études urbaines comparatives, pour sa simplicité et son aspect synthétique. Nous approfondissons par la suite cette étude à l'aide d'un indicateur de spécialisation économique qui nous permet de comparer les profils économiques des villes selon qu'ils sont saisis dans le cadre de l'une ou l'autre des trois délimitations.

## 2. Les différences d'appréciation des populations urbaines selon les périmètres statistiques retenus

### 2.1. Niveau et rythme de l'urbanisation

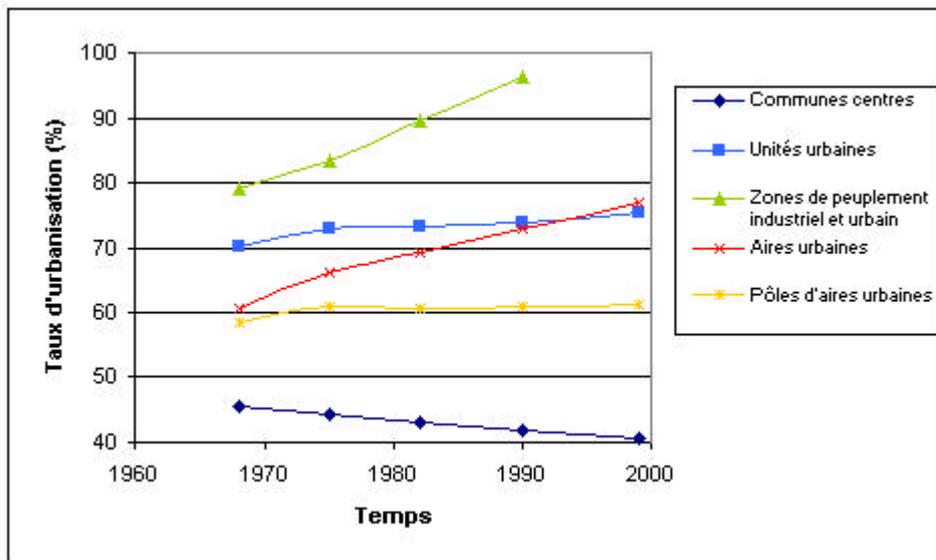
La sensibilité des mesures aux délimitations statistiques des villes peut être d'abord illustrée, au niveau national, par l'appréhension de la part de la population urbanisée en France (Tableau 1). Si l'écart entre la population totale des aires urbaines et celle des agglomérations est minime, l'emprise spatiale des aires urbaines est presque deux fois plus importante que celle des agglomérations pourtant beaucoup plus nombreuses. Les communes centres accueillent encore 24 millions d'habitants en 1999.

Définitions	Nombre d'entités	Population sans double compte (en milliers)	Superficie en km <sup>2</sup> (en milliers)	Part de la population totale	Part de la superficie totale
Commune centre	1995	24 128	55	41,2%	10,1%
Agglomération	1995	44 201	100	75,5%	18,4%
Aire urbaine	354	45 053	176	77,0%	32,4%
France entière	1	58 523	544	100%	100%

Source : INSEE – Recensement de la population

**Tableau 1 : Poids absolu et relatif des populations et superficies urbaines selon les définitions en 1999**

D'un point de vue plus dynamique, la variation du taux d'urbanisation entre 1968 et 1999 (Figure 2) ne témoigne pas des mêmes tendances selon que l'on se place dans le cadre de la commune centre, de l'agglomération ou de l'aire urbaine. En restant dans le périmètre de l'ensemble des communes centres, la part de la population urbaine dans la population totale diminue régulièrement, de 46% en 1968 à 41% en 1999. Si l'on ajoute aux villes centres leur banlieue, le taux d'urbanisation s'accroît jusqu'en 1975, puis se stabilise autour de 75%. Après un siècle de croissance forte des villes, certains ont pu voir dans cette stagnation les prémises d'une dynamique de " contre-urbanisation " favorable à certains espaces ruraux. C'est la prise en compte de périmètres urbains plus larges qui a permis de contrebalancer cette image de la dynamique urbaine (voir par exemple : Bretagnolle, Paulus, Pumain, 2002) : lorsque l'on se place dans le cadre des aires urbaines, la part de la population urbanisée progresse régulièrement de 60% à 77% au cours de la période.



Source : INSEE, Recensement de la population

**Figure 2 : Taux d'urbanisation de la France selon différentes délimitations urbaines (délimitation variable)**

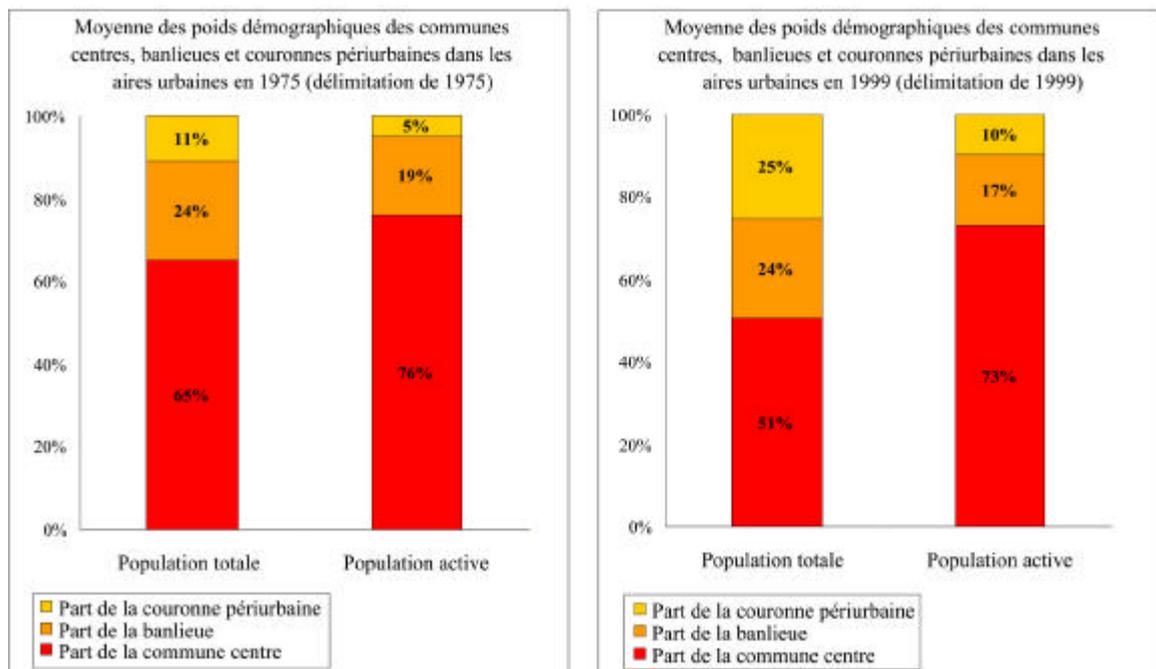
Signalons par ailleurs que la comparaison du niveau de l'urbanisation à plusieurs dates (et de manière générale, le suivi temporel d'indicateurs urbains) soulève une seconde difficulté relative au choix des délimitations des villes. Dans le cas des aires urbaines par exemple, doit-on raisonner dans les limites des aires urbaines de 1999 pour les dates antérieures (on fixe alors l'espace urbain dans son extension la plus récente), ou bien tenir compte de l'extension de ce périmètre au cours du temps, compte tenu de l'évolution de l'intensité et de la portée des navettes domicile-travail ? Si, a priori, le choix de travailler à délimitation constante est le plus facile à mettre en œuvre, il risque toutefois d'induire un biais en surestimant l'importance des villes au début de la période. D'un autre côté, le choix de la délimitation variable peut engendrer, pour la mesure des taux de variation de la population, une surestimation de la croissance des périphéries du fait, par exemple, de l'absorption de noyaux de peuplement préexistants (Julien, 2000).

## 2.2. Distribution spatiale des populations dans la ville

L'impact du choix d'une définition sur la mesure de la population urbaine est à présent appréhendé à l'échelle de la ville. Comment se répartissent les populations entre la commune centre, la banlieue et la périphérie plus lointaine des aires urbaines ? Du fait de leur poids démographique respectif au sein des aires urbaines, les communes centres et les pôles urbains constituent-ils encore des périmètres pertinents pour saisir l'importance des villes ?

*Poids démographique des communes centre et des pôles urbains dans les aires urbaines<sup>4</sup>*

L'évolution, entre 1975 et 1999, du poids démographique relatif de la commune centre et du pôle urbain<sup>5</sup> au sein de l'aire urbaine (Figure 3) souligne la réalité d'un processus de déconcentration de la population résidente et de la population employée<sup>6</sup> vers les couronnes périurbaines. Néanmoins, la question de la dilution du " centre " dans le reste de la ville est à relativiser puisqu'en 1999, la majorité de la population se trouve encore concentrée dans ces périmètres : la moitié de la population de l'aire urbaine réside dans sa commune centre et ce poids relatif est encore plus élevé en termes d'emplois, environ trois quarts de la population active de l'aire urbaine y étant encore concentrée. Le maintien de cette concentration s'affirme d'autant plus dans les limites du pôle urbain qui concentre encore 75% de la population et 90% des emplois de l'aire urbaine.



Source : INSEE, Recensement de la population

**Figure 3 : La concentration de la population dans la commune centre et le pôle des aires urbaines, en 1975 et en 1999**

Ces appréciations moyennes doivent être cependant nuancées en fonction de la taille des villes. Pour s'en tenir à 1999 (Tableau 2), plus on s'élève dans la hiérarchie urbaine et plus la représentativité de la commune centre et du pôle urbain dans l'aire urbaine diminue. Par exemple, dans les aires urbaines de moins de 20000 habitants, la part

de la population résidant dans les limites de la commune centre s'élève à 60%, tandis que pour les aires urbaines de plus de 200000 habitants hormis Paris, cette part n'est plus que de 38% (19% pour Paris).

	Population		Population active	
	Part de la commune centre dans l'aire urbaine	Part du pôle urbain. dans l'aire urbaine	Part de la commune centre dans l'aire urbaine	Part du pôle urbain dans l'aire urbaine
Moins de 20000 hab.*	60%	77%	80%	92%
100000-200000 hab.**	53%	75%	72%	89%
100000-200000 hab.	42%	69%	61%	84%
Plus de 200000 hab. (sans Paris)	38%	75%	53%	77%
Paris	19%	86%	33%	85%
<b>Total</b>	<b>51%</b>	<b>75%</b>	<b>73%</b>	<b>90%</b>

\* 51 aires urbaines exclues de l'étude (sans banlieue et/ou sans couronne périurbaine)

\*\* 38 aires urbaines exclues de l'étude (sans banlieue et/ou sans couronne périurbaine)

Source : INSEE, Recensement général de la population

## **Tableau 2 : Concentration de la population dans la commune-centre et le pôle urbain**

### **selon la taille des aires urbaines, en 1999**

#### *Le classement des villes au sein de la hiérarchie urbaine*

Dans le détail, le poids démographique respectif de la commune centre, des banlieues et des couronnes périurbaines dépend aussi de facteurs plus locaux tels que la localisation des activités économiques dominantes, l'insertion dans un système de peuplement régional plus ou moins dense ou encore la forme du maillage communal. Or ces variations peuvent avoir une incidence sur la comparaison des villes entre elles quand on appréhende la hiérarchie urbaine d'après la population des villes. Nous retenons ici cet exemple car la population d'une ville étant un bon indicateur de son rayonnement, le calcul du rang des villes d'après leur taille présente un enjeu stratégique dans un contexte de concurrence inter-urbaine.

Dans le tableau qui suit (Tableau 3), on a reporté la hiérarchie des 50 premières villes par ordre de taille (1999), et observé la sensibilité de ces classements au choix des définitions, selon qu'ils étaient produits dans le cadre des aires urbaines, de leur commune centre ou de leur pôle urbain.

De manière générale, les classements obtenus à partir des trois périmètres urbains apparaissent fortement corrélés<sup>7</sup>, donnant une

image assez similaire de la hiérarchie urbaine. Néanmoins, quelques permutations de rang remarquables appellent une explication. Ainsi, si l'appréhension de la hiérarchie urbaine dépasse désormais le cadre de la commune centre, il n'est pas inutile de rappeler que les déclassements et reclassements les plus significatifs s'observent lorsque l'on compare la hiérarchie des communes centres à celle des pôles urbains. En 1999, Lille, 4<sup>ème</sup> pôle urbain avec plus d'un million d'habitants, se retrouve en 13<sup>ème</sup> position des communes centres, derrière Reims, avec 185 000 habitants. Ces variations affectent en premier lieu les villes phares de la révolution industrielle, au sein desquelles la disproportion entre un centre historique réduit et des périphéries urbaines très développées est maximale. Valenciennes par exemple, 75<sup>e</sup> ville française si l'on considère la commune centre, atteint la 14<sup>e</sup> position lorsque l'on prend en compte sa banlieue. Par ailleurs, certaines variations de rang enregistrent directement l'hétérogénéité du maillage administratif des communes d'une ville à l'autre. Toulouse, classée 6<sup>e</sup> pôle urbain, doit sa 4<sup>ème</sup> place en tant que commune centre à la superficie relativement importante de son territoire communal. Par comparaison, les variations de rang enregistrées lorsque l'on passe du classement des pôles urbains au classement des aires urbaines sont plus modestes. Dans la plupart des cas, les variations les plus sensibles peuvent être mises en relation avec le style du peuplement régional dans lequel s'inscrit la ville : on peut par exemple invoquer les fortes densités de population de la région alsacienne pour éclairer le reclassement de Strasbourg, du 11<sup>e</sup> rang des pôles urbains au 9<sup>e</sup> rang des aires urbaines. Par ailleurs, dans la mesure où la structure et la densité du réseau urbain environnant comptent pour apprécier la portée de l'influence d'une aire urbaine, on peut faire l'hypothèse que des reclassements comme ceux de Rennes (de la 20<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place) ou de Caen (de la 31<sup>e</sup> à la 21<sup>e</sup> place) sont dus à l'absence, à proximité, d'une autre aire urbaine d'importance ayant son propre bassin d'influence. Notons enfin que le choix d'une délimitation à une même date n'est pas seul responsable de permutations dans la hiérarchie des populations urbaines. La réévaluation des limites d'un même zonage entre deux recensements peut également modifier la donne. Par exemple, entre 1990 et 1999, des " sauts " assez importants ont été enregistrés du fait de l'annexion de nouvelles communes à une agglomération ou de la coalescence de plusieurs agglomérations entre elles : parmi les changements les plus remarquables, citons celui de l'agglomération de Nice qui est passée du 8<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> rang après que l'agglomération de Grasse-Cannes-Antibes lui ait été associée.

Rang	Communes centres d'aires urbaines	Population	Rang	Pôles urbains	Population	Rang	Aires urbaines	Population
1	Paris	2125246	1	Paris	9644507	1	Paris	11174743
2	Marseille	798430	2	Marseille-Aix-en-P.	1349772	2	Lyon	1648216
3	Lyon	445452	3	Lyon	1348832	3	Marseille-Aix-en-P.	1516340
4	Toulouse	390350	4	Lille	1000900	4	Lille	1143125

5	Nice	342738	5	Nice	888784	5	Toulouse	964797
6	Nantes	270251	6	Toulouse	761090	6	Nice	933080
7	Strasbourg	264115	7	Bordeaux	753931	7	Bordeaux	925253
8	Montpellier	225392	8	Nantes	544932	8	Nantes	711120
9	Bordeaux	215363	9	Toulon	519640	9	Strasbourg	612104
10	Rennes	206229	10	Douai-Lens	518727	10	Toulon	564823
11	Le Havre	190905	11	Strasbourg	427245	11	Douai-Lens	552682
12	Reims	187206	12	Grenoble	419334	12	Rennes	521188
13	Lille	184657	13	Rouen	389862	13	Rouen	518316
14	Saint-Etienne	180210	14	Valenciennes	357395	14	Grenoble	514559
15	Toulon	160639	15	Nancy	331363	15	Montpellier	459916
16	Grenoble	153317	16	Metz	322526	16	Metz	429588
17	Angers	151279	17	Tours	297631	17	Nancy	410508
18	Dijon	149867	18	Saint-Etienne	291960	18	Clermont-Ferrand	409558
19	Brest	149634	19	Montpellier	287981	19	Valenciennes	399677
20	Le Mans	146105	20	Rennes	272263	20	Tours	376374
21	Clermont-Ferrand	137140	21	Orléans	263292	21	Caen	370851
22	Amiens	135501	22	Béthune	259198	22	Orléans	355811
23	Aix-en-Provence	134222	23	Clermont-Ferrand	258541	23	Angers	332624
24	Limoges	133968	24	Avignon	253580	24	Dijon	326631
25	Nîmes	133424	25	Le Havre	248547	25	Saint-Etienne	321703
26	Tours	132820	26	Dijon	236953	26	Brest	303484
27	Metz	123776	27	Mulhouse	234445	27	Le Havre	296773
28	Besançon	117733	28	Angers	226843	28	Le Mans	293159
29	Caen	113987	29	Reims	215581	29	Reims	291735
30	Orléans	113126	30	Brest	210055	30	Avignon	290466
31	Mulhouse	110359	31	Caen	199490	31	Mulhouse	271024
32	Rouen	106592	32	Le Mans	194825	32	Amiens	270870
33	Perpignan	105115	33	Dunkerque	191173	33	Bethune	268439
34	Nancy	103605	34	Pau	181413	34	Dunkerque	265974
35	Avignon	85935	35	Bayonne	178965	35	Perpignan	249016
36	Poitiers	83448	36	Limoges	173299	36	Limoges	247944

37	Pau	78732	37	Perpignan	162678	37	Besançon	222381
38	Calais	77333	38	Amiens	160815	38	Nîmes	221455
39	La Rochelle	76584	39	Nîmes	148889	39	Pau	216830
40	Bourges	72480	40	Saint-Nazaire	136886	40	Bayonne	213969
41	Dunkerque	70850	41	Annecy	136815	41	Genève-Annemasse	212248
42	Béziers	69153	42	Besançon	134376	42	Poitiers	209216
43	Saint-Nazaire	65874	43	Thionville	130480	43	Annecy	189674
44	Colmar	65136	44	Troyes	128945	44	Lorient	186144
45	Valence	64260	45	Poitiers	119371	45	Montbéliard	180064
46	Quimper	63238	46	Valence	117448	46	Troyes	172497
47	Troyes	60958	47	Lorient	116174	47	Saint-Nazaire	172379
48	Lorient	59189	48	La Rochelle	116157	48	La Rochelle	171214
49	Saint-Quentin	59066	49	Chambéry	113457	49	Valence	167155
50	Niort	56663	50	Angoulême	103746	50	Thionville	156433

Source : INSEE, Recensement de la population

**Tableau 3 : Les 50 premières villes françaises en 1999, d'après leur population : des hiérarchies variables selon la délimitation statistique adoptée**

### **3. Les différences des profils économiques des villes selon les délimitations adoptées**

La taille d'une ville peut être un indicateur simple et efficace pour rendre compte des fonctions urbaines, celles-ci étant à la fois plus diverses et plus rares à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie urbaine. Pour autant, il est nécessaire, pour rendre compte plus particulièrement des spécialisations économiques des villes, de recourir à la construction d'indicateurs multivariés. De la même manière que pour la taille des villes, nous sommes alors fondés à interroger la validité, la stabilité d'une telle mesure des spécialisations des villes selon que ces dernières sont définies par la seule commune centre, l'agglomération ou l'aire urbaine.

La construction de tels indicateurs a fait l'objet de nombreux travaux qui ont permis d'interpréter certaines spécialisations économiques des villes comme les marques d'un cycle d'innovation, plus ou moins ancien. En ce sens, on peut associer la gamme des activités économiques d'une ville aux performances qu'elle véhicule. Certaines spécialisations contribuent au façonnement d'images de marque, positives comme les industries aéronautiques et spatiales à Toulouse, ou négatives, comme dans le cas des villes construites autour de l'extraction du charbon et leur héritage industriel (Pumain et Saint-Julien, 1978).

Tout d'abord, nous comparons les profils économiques moyens en 1990 des trois zones des aires urbaines de plus de 100 000 habitants afin d'en saisir les spécificités. Puis, une méthode de classification est utilisée afin de rendre compte des différences significatives entre les profils des villes selon la définition adoptée.

### 3.1 Centre, banlieue, couronne périurbaine : des profils économiques contrastés

Nous avons mesuré les proportions des emplois<sup>8</sup> dénombrés suivant treize secteurs économiques dans les différentes composantes (commune centre, banlieue, couronne périurbaine) des grandes villes en 1990 (Tableau 4). Ces secteurs sont ceux de la Nomenclature d'Activités et de Produits<sup>9</sup> en quatorze postes (N.A.P. 14, INSEE), dont nous avons retranché l'agriculture. Nous avons à nouveau restreint notre étude aux villes dont les aires urbaines avaient au moins 100 000 habitants en 1990, afin de réduire les biais qui résulteraient de la fréquente absence de couronne périurbaine, voire de banlieue pour les aires urbaines plus petites.

Composante	Industries agro-alimentaires	Energie	Industries biens intermédiaires	Industries biens équipement	Industries biens consommation	Bâtiment, génie civil, agricole	Commerce	Transports	Services marchands	Location, crédit bail immobiliers	Assurances	Organismes financiers	Services non marchands	7 /
Commune centre	1,7	1,4	2,6	4,9	5,0	4,7	11,9	8,5	30,2	0,5	1,6	4,0	23,2	1
Banlieue	2,0	1,4	6,0	11,5	5,2	8,8	14,1	6,7	24,7	0,4	0,6	1,5	17,0	1
Couronne périurbaine	3,7	0,6	7,3	9,5	5,3	13,0	13,0	8,4	22,3	0,1	0,2	0,7	15,8	1
Moyen	2,0	1,3	4,4	8,1	5,1	7,1	12,9	7,7	27,3	0,4	1,0	2,7	20,0	1

Source : INSEE – SAPHIR – Recensement de la population, 1990

#### Tableau 4 : Profil économique moyen des différentes zones des aires urbaines de plus de 100 000 habitants en 1990

La comparaison des profils moyens de chaque composante (les lignes du tableau 4) fait apparaître la forte spécificité des communes centres, dont le profil s'écarte le plus du profil moyen. Les banlieues et les couronnes périurbaines se ressemblent plus et s'opposent aux caractéristiques des centres des villes. Une analyse en termes de centre et périphérie semble alors pertinente et utile.

Les services se répartissent selon un gradient depuis le centre, caractérisé par la forte représentation des services qu'ils soient marchands ou non, vers la périphérie, moins dotée. Les services sont ainsi 1,5 fois plus représentés en moyenne dans les communes centres que dans les couronnes périurbaines. Bien que les effectifs concernés soient beaucoup plus faibles, ce gradient est largement accentué pour les secteurs des assurances (8 fois plus), les organismes financiers (5 fois plus) et celui de la location immobilière (4 fois plus).

A l'inverse, les proportions des emplois industriels sont plus importantes dans les banlieues et les couronnes périurbaines. Les productions de biens d'équipement sont surreprésentées dans les banlieues où elles sont 2,3 fois plus importantes que dans les communes centres. Les industries des biens intermédiaires et agro-alimentaires contribuent plus au profil des couronnes périurbaines. On remarque également le poids du secteur du bâtiment et du génie qui occupe 13 % des actifs dans les couronnes périurbaines, dont on peut aisément concevoir qu'elles accueillent beaucoup des nouvelles constructions.

Au total, on retrouve l'opposition classique entre une concentration des services, d'autant plus qu'ils sont spécialisés et à forte valeur ajoutée, et une déconcentration, déjà ancienne, des activités industrielles. Alors que les emplois dans le commerce et les services représentent 80 % de l'emploi total dans les communes centres, ils n'en représentent plus que 65 et 61 % dans les banlieues et les couronnes périurbaines respectivement. Seulement 16 % des emplois dans les centres villes relèvent de l'industrie contre 26 % dans les périphéries. Les raisons sont multiples et relèvent des choix des entrepreneurs pour la localisation de leurs établissements, fonctions des rentes foncières, de l'image de marque ou des interactions recherchées, des besoins d'accès et d'espace, des incitations politiques, etc.

Cet aperçu des écarts très significatifs entre les profils économiques des communes centres, des banlieues et des couronnes périurbaines amène à étudier plus avant l'influence du choix d'une délimitation de la ville sur la signification d'un indicateur synthétique des fonctions et spécialisations des villes. Cela est d'autant plus approprié que nous avons choisi une nomenclature très agrégée, qui rend moins évidentes certaines spécificités locales. Par exemple, la distinction entre les services marchands destinés aux entreprises et ceux tournés vers les particuliers pourrait accentuer les écarts entre centre et périphérie, même si Beckouche et Vire (1998) ont montré, pour ce qui concerne l'aire parisienne, l'amorce d'un processus de déconcentration de certains services marchands hautement spécialisés comme les sièges sociaux ou les activités financières.

### **3.2 Délimitation des villes et indicateur de spécialisation économique**

Les classifications des villes (celles-ci étant définies de façon cohérente : commune centre ou pôle urbain ou aire urbaine) selon le degré de ressemblance de leurs profils économiques, fournit un indicateur synthétique de leurs diverses spécialisations (Classification Ascendante Hiérarchique sur un tableau dénombrant les effectifs employés par secteur économique dans chaque ville<sup>10</sup>). La comparaison des résultats obtenus pour les communes centres, les agglomérations puis les aires urbaines, donnerait un aperçu des différences de cet indicateur suivant la définition choisie. Pour autant, cette méthode ne nous permet pas d'étudier *simultanément* les écarts qui résultent d'un changement de définition. Nous utilisons ici une méthode légèrement différente, qui consiste à classer dans une même

analyse les profils des entités urbaines définies deux fois. La première analyse regroupe les agglomérations et les aires urbaines suivant la similitude de leur profil économique ; la deuxième, les communes centres et les aires urbaines.

#### *Pôles urbains et aires urbaines : des profils similaires*

Le choix de la définition de l'agglomération ou de l'aire urbaine produit des modifications de faible ampleur, compte tenu du niveau d'agrégation des secteurs de l'activité de la nomenclature utilisée ici.

Seules les villes de Caen et Lorient se distinguent. La part des emplois dans la fabrication de biens d'équipements à Caen passe de 9,2 à 11,5 % lorsqu'on envisage d'abord l'agglomération puis l'aire urbaine.

Inversement, la part des emplois dans les services non marchands se rétracte de 24,7 à 22,2%. Le cas de Lorient est similaire en ce sens que la prise en compte de la couronne périurbaine dans la définition de la ville contribue à accentuer la surreprésentation des industries des biens intermédiaires (de 2,4 à 5,3 %), au détriment essentiellement des services non marchands également. Il est intéressant de noter que ces deux villes se retrouvent dans les mêmes classes lorsque la même définition est utilisée. Les deux agglomérations se caractérisent par une forte surreprésentation de l'administration, de l'enseignement, de la recherche, même si les activités industrielles sont loin d'être absentes. La prise en compte de la couronne périurbaine pour circonscrire les aires de Lorient et Caen affaiblit cette caractéristique de ville administrative. La faible différenciation des agglomérations et des aires urbaines, suivant cet indicateur des spécialisations, se comprend aisément en comparant la répartition des emplois dans les trois composantes des villes : les agglomérations regroupent de l'ordre de 90 % des emplois des aires urbaines (Figure 3).

Les différences s'accroissent et se multiplient lorsque l'on compare les spécialisations des communes centres et des aires urbaines.

#### *Originalité des spécialisations des communes centres comparées aux aires urbaines*

La typologie réalisée, qui comporte douze classes, est relativement détaillée compte tenu du nombre de villes et de secteurs économiques étudiés<sup>11</sup>, mais elle permet d'accroître les différences éventuelles de spécialisation entre les deux délimitations d'une même ville. La carte de la figure 4 représente les résultats de cette typologie, où chaque ville est représentée par deux cercles. Le plus petit caractérise le profil de la commune centre ; le plus large indique le profil de l'aire urbaine. Ainsi, l'indicateur de spécialisation varie peu suivant la délimitation adoptée si les deux cercles appartiennent à la même classe.

Sur les 73 villes considérées, 31 voient leur profil économique se modifier significativement lorsque l'on considère la commune centre ou l'aire urbaine. Sans chercher à rendre compte entièrement de l'organisation spatiale des spécialisations urbaines on peut interroger l'influence de la taille des villes et de leur localisation sur ces modifications.

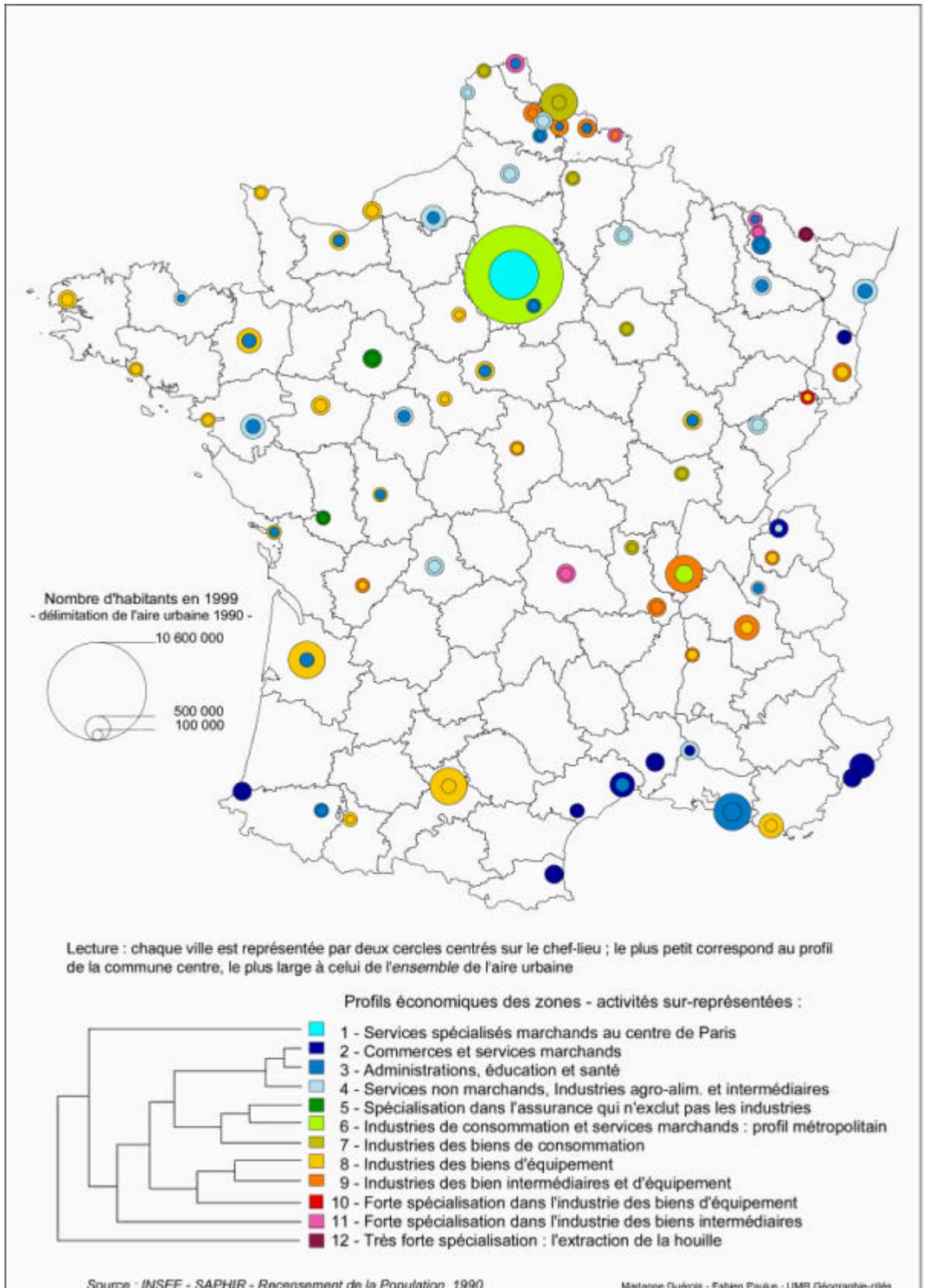
La taille des villes ne semble pas être un facteur déterminant de l'explication des différences de profils d'une délimitation à l'autre. Les communes centres de Paris et de Lyon se différencient nettement alors

que Lille ou Toulouse conservent le même profil quelle que soit la délimitation. Paris se distingue par son centre qui accueille de façon privilégiée les services marchands et plus particulièrement ceux destinés aux entreprises ainsi que les emplois dans la banque et la finance. A l'exception de certaines industries des biens de consommation (comme l'habillement ou la presse et l'édition), toutes les industries sont sous-représentées. Lorsque l'on considère l'aire urbaine, le profil économique de Paris se modifie nettement et s'approche de celui du centre de Lyon. La proportion des industries de biens d'équipement et de consommation augmente au détriment essentiellement des services non marchands. Ce type de spécialisation ne se retrouve que dans ces deux cas (aire urbaine parisienne et centre de Lyon), ce qui nous conduit à parler de profil métropolitain, associant services aux entreprises et organismes financiers aux industries de consommation et aux activités de construction mécanique, électrique et électronique. La prise en compte des banlieues et couronnes périurbaines de Lyon perturbe cette représentation en positionnant la ville comme très industrialisée et caractérisée par une sous-représentation de tous les services. Si la localisation ne rend pas non plus compte systématiquement des modifications de profils entre commune centre et aire urbaine, il est possible de relever certaines combinaisons régionales. On remarque que beaucoup des villes de Rhône-Alpes, auxquelles on peut joindre Mulhouse et Montbéliard, se caractérisent par des spécialisations industrielles marquées, à la fois pour ce qui est des communes centres et des aires urbaines. Cependant, le passage à une délimitation plus large modifie sensiblement ces spécialisations industrielles en les complexifiant. La seule prise en compte des centres donne un profil relativement moyen où les industries des biens d'équipement sont surreprésentées avec les services non-marchands. Lorsque l'on considère également les périphéries de ces villes, la part des services diminue, mais la diversité des industries augmente, avec l'apparition de spécialisations dans les industries de biens intermédiaires (chimie, exploitation et transformation des minerais...). Le cas de Montbéliard est particulier : la délimitation de l'aire urbaine donne à cette ville une des spécialisations les plus marquées au sein de l'ensemble des villes étudiées. La commune de Sochaux bouleverse à elle seule le profil de l'aire urbaine de Montbéliard puisque Peugeot et les autres entreprises du secteur automobile y occupent 24 000 personnes en 1990, soit plus de 90 % des emplois de la commune. Des villes du Nord comme Douai (laquelle n'a pas encore fusionné avec Lens en 1990), Valenciennes, Dunkerque et également Thionville à l'Est voient leur spécialisation économique se modifier considérablement suivant la délimitation adoptée. Les communes centres de ces villes (conurbations pour certaines) ont des profils très marqués par l'administration, l'éducation ou encore la santé. C'est seulement lorsque l'on considère les aires urbaines que la marque de leur long passé industriel apparaît. La faiblesse relative du poids des centres de ces villes, laquelle a déjà été constatée précédemment, explique sans doute ces différences.

Le grand Ouest français, que l'on peut délimiter ici par une ligne brisée partant du Havre à Paris pour atteindre Bordeaux, regroupe de nombreuses villes dont la spécialisation économique varie de façon quasi systématique selon que seul le centre est considéré ou bien l'aire urbaine. La forte présence des services non marchands et la faiblesse des industries (hormis le secteur agro-alimentaire) caractérisent les communes centres de Caen, Rennes, Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Orléans ou encore Tours, si bien que l'on retrouve l'image d'une France de l'Ouest sous-industrialisée à l'exception des villes portuaires. C'est l'utilisation de la délimitation de l'aire urbaine qui permet de saisir les délocalisations de moyens et grands établissements industriels au cours des années 1960. Ces industries (automobile, électrique et électronique, caoutchouc et matières plastiques ou encore chimie) se sont installées de manière privilégiée sur les fronts d'urbanisation des villes afin de profiter d'espaces vastes ; fronts qui font partie en 1990 des banlieues ou couronnes périurbaines (Hannoun et Templé, 1975 - Saint-Julien, 1982).

Au total, le choix de la délimitation de la commune centre ou de l'aire urbaine pour mesurer les spécialisations économiques des villes induit des différences fortes pour beaucoup des villes françaises. On peut tenter de résumer ces différences par les localisations spécifiques de nombreuses industries qui privilégient les banlieues et couronnes périurbaines, le phénomène allant en s'accroissant (Lainé, 2000). Si le mouvement de déconcentration affecte également les services, il n'est pas encore suffisamment prononcé en 1990 pour rapprocher les profils des centres et des aires urbaines. Lorsque les communes centres sont déjà marquées par des spécialisations industrielles, la prise en compte de leurs périphéries complexifient le profil moyen de la ville. On retrouve souvent des combinaisons entre industries des biens intermédiaires et d'équipement qui n'apparaissent pas dans le seul espace des centres. Les industries agro-alimentaires contribuent également à modifier sensiblement le profil de certaines villes lorsque l'on passe de la délimitation de la commune centre à celle de l'aire urbaine (Nantes, Strasbourg ou encore Avignon par exemple). Les besoins d'espace, de proximité des lieux de production agricole et des plateformes logistiques concourent à ces localisations périphériques. Nous n'explorons pas spécifiquement les spécialisations économiques des villes dont les profils ne varient pas selon la délimitation choisie. L'appartenance de la commune centre et de l'aire urbaine à une même classe peut s'interpréter selon plusieurs facteurs. Dans le cas le plus simple, les profils du centre et de la périphérie sont similaires. Il se peut toutefois que le poids du centre soit tel que les périphéries influent peu sur la spécialisation de l'aire urbaine. De plus, un fort degré de spécialisation des communes centres peut contribuer à figer le profil économique d'une ville, quelle que soit la définition choisie. On pense par exemple aux villes des assurances (Le Mans et Niort) et également à Forbach, seule ville où l'extraction de la houille se poursuit encore en 1990.

**Figure 4 : Différence de profils économiques des villes centres et des aires urbaines**



## Conclusion

La confrontation des délimitations officielles de la ville et de leur impact sur la mesure des phénomènes urbains prend tout son sens face au développement des études urbaines comparatives, nationales et internationales. Les exemples abordés dans cet article montrent que loin de s'exclure l'une l'autre, ces définitions sont complémentaires et s'avèrent plus ou moins adaptées selon l'objectif de l'étude. La production d'indicateurs urbains pour les seules communes centres est de plus en plus restrictive mais ce maillage reste privilégié pour la gestion des villes et apparaît beaucoup plus comme un zonage de " pouvoir " que de " savoir " (Julien, 2000). L'institution des communautés d'agglomération montre à ce sujet que les acteurs politiques prennent la mesure d'un élargissement nécessaire du zonage de " pouvoir " des villes, pour certaines questions urbaines comme celle des infrastructures et des réseaux de communication ou de l'implantation des zones d'activité. Les ZPIU ont permis d'appréhender les transformations des modes de vie au moment où la dichotomie urbain / rural des comportements se complexifiait. Dans un cadre comparatif, c'est au final l'alternative entre le périmètre des agglomérations et celui des aires urbaines qui est la plus fréquemment interrogée, et ce d'autant plus que les territoires situés sous l'influence directe des agglomérations continuent de s'agrandir. Dans ce contexte, l'agglomération semble encore adéquate pour rendre compte des effets de places centrales ou des spécialisations économiques. Elle demeure en outre la définition la moins difficile à mettre en œuvre pour les comparaisons internationales (Moriconi, 1994). Le cadre de l'aire urbaine permet quant à lui de saisir de manière plus complète la dimension de l'étalement urbain et semble mieux adapté pour conduire les études comprenant une dimension prospective.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Beckouche P., Vire E. (1998)**, " La recomposition du centre économique parisien ", in Pumain D., Mattéi M.-F. (dir), *Données Urbaines 2*, Paris : Anthropos, coll. Villes, 287-296
- Bessy-Pietri P. (2000)**, Les formes récentes de la croissance urbaine, *Economie et Statistique*, n°336, 35-52
- Bretagnolle A. , Paulus F. , Pumain D. (2002)**, " Time and space scales for measuring urban growth ", *Cybergeo*, à paraître.
- Cattan N. (1992)**, *La mise en réseau des grandes villes européennes*, Thèse de doctorat, Université Paris 1, 379 p.
- Hannoun M., Templé P. (1975)**, Les facteurs de localisation et de création des nouvelles unités de production, Collections de l'INSEE, juillet E 40.
- Julien Ph. (2000)**, Mesurer un univers urbain en expansion, *Economie et Statistique*, n°336, 3-33
- Lainé F. (2000)**, Péri-urbanisation des activités économiques et mouvements d'emploi des établissements, in Mattéi M.-F., Pumain D., (dir), *Données Urbaines 3*, Paris : Anthropos, coll. Villes, 251-260.
- Lajoie G. (1996)**, La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990 ", in Pumain D., Mattéi M.-F. (dir), *Données Urbaines 2*, Paris : Anthropos, coll. Villes, 191-206

**Le Jeannic Th. (1997),** " Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes ", *Economie et Statistiques*, n°307, 21-41.

**Montigny G. (1992),** De la ville à l'urbanisation. Essai sur la genèse des études urbaines françaises en géographie, sociologie et statistique sociale, Paris, L'Harmattan, pages ???

**Moriconi-Ebrard F. (1994),** *Geopolis, Pour comparer les villes du monde*, Paris : Anthropos, coll. Villes, 246 p.

**Pumain D., Saint-Julien Th. (1978),** Les dimensions du changement urbain, Paris : CNRS Editions, .

**Rhein C. (1996),** " Social segmentation and spatial polarization in Greater Paris ", in O'Loughlin J. and Friedrichs J. (eds), *Social polarization in post-industrial cities*, New York, De Gruyter/Aldine, 45-70.

**Saint-Julien Th. (1982),** *Croissance industrielle et système urbain*, Paris : Economica, 280 p.

## NOTES

- 1 Cet article est issu d'une communication donnée au Salon Géo-événement (Paris), en avril 2001.
- 2 Lorsque des communes de l'unité urbaine ont une population supérieure à la moitié de la commune la plus peuplée, elles sont également désignées comme communes centres. Dans ce cas, l'unité urbaine comprend plusieurs communes centres.
- 3 Nous avons choisi cette date pour pouvoir représenter la ZPIU en même temps que les trois autres délimitations.
- 4 Pour estimer le poids démographique de chaque composante spatiale de l'aire urbaine, nous avons retiré de l'analyse les aires urbaines sans banlieue et/ou sans couronne périurbaine (110 aires urbaines sur 347 en 1975, 89 sur 354 en 1999). La moyenne de ces poids respectifs n'est pas de la sorte affectée par les valeurs les plus extrêmes.
- 5 On rappelle que les pôles urbains sont définis selon des critères similaires à ceux des agglomérations puisqu'ils délimitent, dans les aires urbaines, l'extension du bâti continu.
- 6 Population active au lieu de travail.
- 7 Le coefficient de corrélation de Spearman entre les rangs des communes centres et ceux des agglomérations est de 0,96 ; ce coefficient est de 0,97 entre les rangs des agglomérations et ceux des aires urbaines (calculé à partir des 354 aires urbaines, en 1999).
- 8 Emplois : Population active occupée (chômeurs exclus) au lieu de travail.
- 9 La N.A.P. a été introduite en 1973 et remplacée en 1992 par la N.A.F. (Nomenclature d'Activités Française). Les résultats du recensement de 1990 sont ainsi codés à l'aide de la N.A.P., alors que ceux de 1999 le sont dans la nouvelle nomenclature N.A.F. Nous ne disposons pas des données au moment de la rédaction de cet article.
- 10 Il s'agit toujours de la population active occupée au lieu de travail.
- 11 Le tableau soumis à la classification ascendante hiérarchique comporte 146 lignes, soit les 73 aires urbaines de plus de 100 000 habitants en 1990 décrites deux fois : la commune centre et l'aire urbaine. Compte tenu de la taille de ce tableau, un nombre inférieur de classes est habituellement plus indiqué.

© CYBERGEO 2002  
M. GUEROIS, F. PAULUS, No.212, 26 avril 2002

---